

Municipalité du Canton Joly

Canada
 Province de Québec
 Arrondissement de L'Ange-Gardien
 Canton de Labelle
 1^{er} Div^{ion}

A une assemblée des Électeurs Municipaux de la Municipalité du Canton Joly tenue le 14^{ème} jour de Janvier 1920 à 10 heures du matin à la Salle Publique de la Municipalité du Village de Labelle conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné à cette fin par Louis Jubinville Président d'Élection le 3^{ème} jour de Janvier 1920 tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis ensemble annexé au procès verbal de la présente assemblée et demeurant aux archives du Conseil sous la Présidence de M^r Louis Jubinville nommé à cette charge par résolution du Conseil en date du 1^{er} Décembre 1919.

Advenant l'heure de dix heures du matin le Président de l'Élection fait lire l'avis donné pour la présente Élection, déclare l'assemblée ouverte et requiert Messieurs les Électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux de la Municipalité du Canton Joly pour remplacer les 3 Conseillers sortant de charges. Messieurs Julien Brassard, Gustave Brisson et Pacifique R. Labelle ont été mis en nomination pour les trois (3) places vacantes de conseillers municipaux du Canton Joly.

1^{er} Arthur Laboute (Cultivateur du Canton Joly) Proposé par

2^{ème} Julien Brassard (Cultivateur) } Jean Baptiste Cidilotta

3^{ème} Hermidas Labelle (Cultivateur) } Seconde par
 { Telesphor Pharaud et
 { Adélard Dauphin

4^{ème} Arthur Labelle Cultivateur du Canton Joly

5^{ème} Hermidas Labelle Cultivateur du Canton Joly

6^{ème} Auguste Brisson Cultivateur du Canton Joly

Proposé par

M^r Wenceslas Belanger

Seconde par M^r Justinien Lacombe

Advenant l'heure de midi le Président déclare l'Élection close et ayant été mis en nomination légalement plus de candidats qu'il y en a à élire j'ordonne que la votation se fasse le lundi 19 Janvier 1920 à la Salle Publique du Village de Labelle entre 8 heures du matin et 6 heures du soir. Sont mis en nomination Messieurs:

Arthur Laboute, Julien Brassard, Hermidas Labelle

Arthur Labelle, Auguste Brisson, Labelle 14 Janvier 1920

Paul Paquin
 Sec

Louis Jubinville
 Président

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
district de Montcalm
C^{te} Labelle 3^e Div^{on}

Avis public est par les présentes donné par Louis Jubinville
Président de l'Élection municipale du Canton Joly pour 1920
nommé à cette charge par résolution du Conseil en date
du 1^{er} Décembre 1919, que le Lundi 19 Janvier 1920 entre
8 heures du matin et 6 heures du soir, il y aura rotation
au bulletin secret pour l'Élection de 3 conseillers municipaux
en remplacement des 3 conseillers sortant de charge, à la Salle Publique
du village de Labelle.

Les candidats mis en nomination sont Messieurs.

Brassard	Julien	Cultivateur de la	Paroisse du	Canton	Joly
Brisson	Auguste	"	"	"	"
Labelle	Arthur	"	"	"	"
Labelle	Hermidas	"	"	"	"
Labonté	Arthur	"	"	"	"

Donné à Labelle ce 17^{me} jour de Janvier 1920

Louis Jubinville
Président d'Élection

Province de Québec,

MUNICIPALITÉ D. U.

Canton Joly

Je, soussigné, Jules Ledoux, Secrétaire Trésorier domicilié
dans Labelle sous mon serment d'office étant dûment assermenté dépose
et dit: Que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en affichant une copie à chacun des endroits
suivants, savoir: Sur la façade de l'Église Catholique de la dite Paroisse de Labelle et sur la
façade de la Salle publique le dix septième jour du mois
Janvier 1920 entre 3 et 4 heures
de l'après midi, et en le lisant à la porte de la dite Église, à l'issue du service divin du matin,
le dix huitième jour de Janvier 1920, étant le dimanche suivant
immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce dix neuvième jour
du mois de Janvier Mil neuf cent vingt.

Jules Ledoux
Secrétaire Trésorier
Canton Joly

Canada
 Province de Québec
 District de Montcalm
 1^{re} Labelle 2^e Div^{on}

Municipalité du Canton Joly

Assemblée publique des Electeurs Municipaux de la Municipalité du Canton Joly
 tenue à la Salle Publique du Village de Labelle le dix neuvième jour de Janvier
 mil neuf cent vingt afin de procéder à l'Élection de 3 Conseillers Municipaux en
 remplacement de 1^{er} Conseillers sortant de charges sous la Présidence de M^r Louis
 Jubinville Cultivateur de la Municipalité du Canton Joly nommé à cette
 charge par une résolution du Conseil en date du 1^{er} Décembre 1919

Advenant l'heure de 8 heures du matin le Président fait lire son
 serment comme Président d'Élection ainsi que celui de son Secrétaire d'Élection
~~ainsi~~ et l'avis d'Élection préalablement donné à cette fin par Louis Jubinville
 Président d'Élection le 17^{me} jour de Janvier 1920 tel qu'il appert du certificat de
 publication de cet avis ensemble annexé au procès verbal de la dite assemblée
 et demeurant aux archives du conseil et déclare le Collé ouvert.

Advenant l'heure de six heures du soir le 19 Janvier 1920 j'ai clos
 l'assemblée et compté le nombre de votants qui se sont présentés au nombre de 44
 les votes se sont répartis comme suit:

M ^r Julien Brassau	30 votes
Auguste Bisson	16 "
Arthur Labelle	13 "
Normand Labelle	31 "
Arthur Labouli	33 "

Je déclare donc élus conseillers du Canton Joly
 messieurs Julien Brassau, Normand Labelle et Arthur Labouli

Labelle 19 Janvier 1920.

Louis Jubinville
 Président d'Élection

Composition du Conseil

Louis Jubinville Maire	élu en 1919	remplacé le 12-7-20 par M ^r J. B. Pédillette
Jos. Landon	Conseiller	1919 remplacé par Aug. Bisson le 12-7-20
Jos. Milpous	"	" " par J. B. Pédillette le 22-9-19 lequel est par André Brassau le 26-7-20
Norm. Labelle	"	" " par M ^r Bisson le 11-8-19
Julien Brassau	"	" 1920
Norm. Labelle	"	" "
Arthur Labouli	"	" "

Je soussigné Julien Brassard ayant été dûment élu conseiller municipal de la municipalité du canton Joly jure sur les saints Evangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle

ce 2^e jour de février 1920

Julien Brassard
~~Not. G. Bisson~~

Julien Brassard

Je soussigné Hormidas Labelle ayant été dûment élu conseiller municipal de la municipalité du canton Joly jure sur les saints Evangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle

ce 2^e jour de février 1920

Hormidas Labelle
~~Not. G. Bisson~~

Hormidas Labelle

a reçu un code municipal le 9. 2. 20

Je soussigné Arthur Labonté ayant été dûment élu conseiller municipal de la municipalité du canton Joly jure sur les saints Evangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle

ce 2^e jour de février 1920

Arthur Labonté
~~Not. G. Bisson~~

Arthur Labonté

Louis Jubinville a déclaré le 9. 2. 20 avoir son code municipal.

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
District de Montcalm
Canton de Joly

À une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 2 février 1920 à 10 h³⁰ du matin, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Jubinville, et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Arthur Labonté, Normidas Labelle, Ulric Proussseau et Joseph Saindon formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Propose par M^r le Conseiller Jos. Saindon.

Secondé par " Normidas Labelle

que les minutes de la séance du 1^{er} Décembre 1919 soient acceptées telles qu'elles sont et adoptées unanimement.

Propose par M^r le conseiller Ulric Proussseau

secondé par " Arthur Labonté

que le Secrétaire rappelle aux Entrepreneurs de montées de venir signer leurs contrats suivant la loi

Adopté unanimement

Propose par M^r le conseiller Julien Brassard

secondé par " Ulric Proussseau

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

m	à Jos. Demers pour bulletins de vote	\$ 2.70
m	à M ^r de Blans. Legaux pour Imprimés	1.72
$\frac{346}{264}$	à L. Jubinville Père par la Montée Boisson, pour mesurer les clôtures lot 26 th	0.75
$\frac{64}{264}$	à L. Jubinville fils " " " "	0.75
$\frac{240}{151}$	à L. Jubinville Père par Jos. Boivin pour avoir buché la glace dans la montée Boisson	1.08
63	à Alf. Eugén par la Corp ⁿ Entretien hiver 1918-19 lots 23, 24 Rang I	10.-
63	Le conseil accorde à M ^r A. Eugén \$10.- pour entretien d'hiver 1919-20 de lots 23, 24 Rang I.	

Adopté unanimement.

Propose par M^r le Conseiller Julien Brassard

secondé par " Arthur Labonté

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Le 24.2.20 am
m. s. l. 1917
sur le code mun.

Julius Ledoux
Secrétaire

Louis Jubinville
Maire

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séances le 1^{er} mars 1920 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents.

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers J. B^e Cédillotte et Hormidas Labelle.

Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été dûment constaté.

Il est proposé par M^r le conseiller J. B^e Cédillotte

secondé par

" Hormidas Labelle

que la séance soit ajournée au lundi 8 courant à 10 heures du matin et qu'avis en soit donné aux conseillers absents.

Adopté unanimement

Jules Ledoux
Maire

Louis Jubinville
Maire

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du Canton Joly

A une session du Conseil municipal du Canton Joly conformément à l'ajournement faute de quorum en séance du 1^{er} courant et à l'avis préalablement donné aux conseillers absents, tenue à la salle ordinaire de séances le 8 mars 1920 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers J. B. Cédillotte et Ulic Brousseau. Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été dûment constaté.

Il est proposé par M^r le conseiller J. B. Cédillotte

secondé par

" Ulic Brousseau

que la séance soit ajournée au mardi 6 avril prochain

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Maire

Louis Jubinville
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec
District de Montebello
M^r Labelle 2^e Div^{on}

À une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 6 avril 1920 à 10^h heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs Émile Louis Jubinville et Messieurs les conseillers Julien Brassard, Honoré Labelle et J. B^{te} Cédillotte formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit.

Proposé par M^r le conseiller Honoré Labelle

secondé par J. B^{te} Cédillotte

que les minutes des séances des 2 février, 1 et 8 mars 1920 soient acceptées et signées
Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard

secondé par " Honoré Labelle

que M^r J. B^{te} Cédillotte soit nommé promoteur pour l'année 1920

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller J. B^{te} Cédillotte

secondé par " Honoré Labelle

que M^r M^{re} Morneauville commis de Labelle soit nommé auditeur des livres de la corporation et qui lui soit accordé \$ 5⁰⁰ pour son travail

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller J. B^{te} Cédillotte

secondé par " Honoré Labelle

que le secrétaire trésorier avertisse l'inspecteur de voirie Louis Jubinville fils d'avoir à indiquer et marquer, que cela sera possible, la part de clôture que chaque intéressé aura à faire suivant la répartition faite et l'avis qui leur a été donné le 29 janvier 1920

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard,

secondé par " Honoré Labelle

que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit:

n^o 107 Remplacer le nom d'Augustin Paradis par celui de Jos. J. M^r Gibbon

" 98 " de Louis Jubinville " " "

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard

secondé par " J. B. Cédillotte

que le compte de M^r L. Jubinville fils pour travaux faits dans la Montée Brisson le 1.12.19 \$ 1⁵⁰ soit accepté et payé à charge de M^r Jos. Bonin entrepreneur de la Montée Brisson

Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller J. B. Cédillotte
 Secondé par Julien Brassard

que le secrétaire trésorier rappelle au Département par l'entremise de notre député d'Acton les différents octrois demandés à différentes reprises pour les chemins et les ponts de notre municipalité

Adopté unanimement

Proposé par le conseiller J. B. Cédillotte
 Secondé par H. Labelle

que la séance soit ajournée au lundi 12^e pour l'examen de l'audition des livres de la municipalité et la production du Règlement n° 31 régissant les diverses montées de la municipalité, et qu'avis de cet ajournement soit donné aux conseillers absents

Adopté unanimement.

Jul. Ledoux
 secr. trésorier

Louis Fréboisville
 Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada
 Province de Québec
 district de Montcalm
 1^{re} Division

À une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 12^e avril 1920 à 10 h³⁰ du matin comme suite à l'ajournement en séance du 6^e et conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers J. B. Cédillotte et H. Labelle après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté, la séance est ajournée au 3 mai 1920 sur la

Proposition de M. J. B. Cédillotte
 Secondé par H. Labelle

Adopté unanimement

Jul. Ledoux
 secr. trésorier

Louis Fréboisville
 Maire

Penade

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
District de Montcalm
C^{te} de Québec 2^e Div^{on}

à une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de
sièges le 3^e mai 1920 à 10^h heures du matin, conformément aux dispositions du Code
Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire
S. Jubinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Arthur Labonté et Ulric Brousseau
formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Ulric Brousseau

secondé par " Arthur Labonté

que les minutes de séances des 6 et 12 avril dernier soient acceptées et signées,

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Ulric Brousseau

secondé par " Julien Brassard

* que l'audition des comptes de la municipalité du Canton Joly faite par l'auditeur
M^r W. Moreauville et telle que lue et examinée en conseil soit acceptée.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard

secondé par " Arthur Labonté

* que Jules Ledoux soit réengagé comme Secrétaire Trésorier de la municipalité

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard

secondé par " Arthur Labonté

que, à la demande de M^r S. Jubinville, le Règlement N^o 31 soit amendé en ce qui
concerne la Montée Brisson Orban en ce sens que la confection et la réparation
de clôtures soient vendues après avis public en conséquence et réparties en commun
suivant le rôle d'évaluation au lieu de suivant l'étendue de terrain et que les répara-
tions et confection futures soient faites de la même manière.

Qu'avis public en soit donné à la porte de l'Eglise par le Secrétaire Trésorier et qu'avis
en soit également donné à chacun des Intéressés

Cet amendement sera examiné et homologué en séance de 7 juin prochain

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Arthur Labonté

secondé par " Ulric Brousseau

que le conseil a examiné le compte présenté par M^r Sibley de l'annulation et
change le Secrétaire Trésorier de lui demander de donner lui même au Conseil
des informations plus précises sans se servir d'un intermédiaire ce qui
ne peut que retarder la solution de cette affaire.

Le Sec^r Trésorier est chargé de demander à l'Inspecteur de voirie un rapport
de l'état du chemin à l'endroit où l'accident suppose et avisé à la date
indiquée par M^r Sibley

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard
 Secondé par Arthur Labonté

que les comptes ci dessous soient acceptés et payés

313 144.4	à Aug. Brissou par H. Delorme	Entretien hiver et printemps sa fontaine 14 et 1/2 15 ^e	\$ 7.00
322 251.4	à O. Gadbois par la monte Rang #	" Eli 1919 et hiver 1920	4.00
59.5 251	à F. Ponsinet	" " " hiver 1920	2.00
59.4	" par la Corp ^{on}	" " fontaine lot 16 #	1.50
69.4 264.4	à J. Jubinville fils par la monte Ouban	" " de la monte Ouban	11.00
310 53	à Raoul Labellé par M. Mandel	" " fontaine lot 7 ^e	10.00
335 151	à Alph. Savriol par Jos. Boivin	ouvrage dans la monte Brissou avril 1920	2.70
239 140	à Jules Brassard par la Corp ^{on}	Entretien hiver 1920 monte Rang # et lot 13 ^e	4.50
179 140	à Pierre Clot fils par la monte du Rang I	" " de la monte	7.00
140	" par la Corp ^{on}	" " fontaine lots 11. 12. 13 ^e	4.50
318 140	à Pierre Clot Pire	" " " "	1.80
322 152	à O. Gadbois	" " " "	3.98
322 152	" par Ph. Longpre	" " " lots 5. 6. #	5.86
322 179	" par la monte du Rang I	" " monte Rang i	2.40
318 179	à P. Clot Pire	" " " "	2.25
151 51	à Jos. Boivin par la monte nuljour	" " de la monte	17.00
29 79	à Ed. Levisque par le Pont Boivin	" " du Pont	9.00
151 79	à Jos. Boivin par la monte Rangon	" " de la monte	50.00
41 170	à D. Brousseau	chapelan " "	55.00
29.5 165	à Jos. Brissou	Brassard G. " "	40.00
26 307	à Albert Montin	Renard " "	18.00
151 264	à Jos. Boivin	Brissou " "	60.00
138	à E. Genet par la Corp ^{on}	" " fontaine 26 ^e 315.49	5.00

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard
 Secondé par Arthur Labonté
 que la séance soit levée

Jules Ledoux
 Sec. Brissou

Adopté unanimement.
 Louis Jubinville
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec
District de Montebello
Municipalité de Joly
A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire des séances le 7 Juin 1920 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents.

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Alric Brousseau et J. B^{te} Lidillotte formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard

secondé par " J. B^{te} Lidillotte

que les minutes de la séance du 3 mai 1920 soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller J. B^{te} Lidillotte

secondé par " Alric Brousseau

qu'avis soit donné à tous les Inspecteurs de voiries de voir à faire arranger tous les chemins sous leur juridiction

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller J. B^{te} Lidillotte

secondé par " Julien Brassard

que le Secrétaire Trésorier donne avis à la porte de l'Eglise que le Conseil l'a autorisé à préparer un règlement n^o 46 amendant le règlement n^o 31 en ce qui concerne la montée Brisson - Orban en ce sens qu'à l'avenir la confection, refaction et entretien des clôtures de la montée Brisson - Orban, soient faites en commun et réparties suivant le rôle d'évaluation, que ces travaux soient vendus à l'enchère publique sur les lieux par l'Inspecteur de voirie après avis public à la porte de l'Eglise et adjugé au plus bas enchérisseur que les petites réparations futures soient faites sous la juridiction de l'Inspecteur de voirie et réparties en commun sur tout l'arrondissement et que tous les travaux soient acceptés par l'Inspecteur de voirie avant la répartition, le règlement n^o 46 sera homologué en séance du 28 courant

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard

secondé par " Alric Brousseau

que l'Inspecteur agraire M^{me} Marier fasse réparer la clôture de ligne

entre M^r Pierre Robin et W. Nantel lot 7 et 8 Rang D. d'avis de M^r W. Nantel des travaux à faire et après le délai requis expiré, faire faire les travaux et en charger le coût à M^r W. Nantel lot n^o 7 D.

Adopté unanimement

à suivre.

Propose par M^r le Conseiller Julien Brassard
 seconde par " J. B. Cédillotte

que l'Inspecteur de voirie Arthur Labelle fasse réparer les clôtures de la Montée Chapleau
 lot n^o 35 rang # qu'il mesure la longueur de la montée et en fasse la répartition
 suivant le régl^t n^o 31 entre tous les Intéressés de la Montée Chapleau

Adopté unanimement.

Propose par M^r le Conseiller J. B. Cédillotte
 seconde par " M. Brousseau

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés :

138	à Leopold Guet. Par la Comp ^{te} . travaux au chemin du lot 26	\$ 2. ⁴⁰
63	à L. Jubinville fils par la montée Buisson. Ouvrage dans la montée Buisson	\$ 2. ⁰⁰
264	" " " " " " " " " "	1. ⁵⁰
344	à Lormier " " " " " " " " " "	2. ⁰⁰
264	" " " " " " " " " "	3. ⁰⁰
340	" " " " " " " " " "	1. ⁵⁰
264	" " " " " " " " " "	3. ⁰⁰
335	à Alp. Lamoine " " " " " " " " " "	1. ⁵⁰
264	" " " " " " " " " "	3. ⁰⁰
335	" " " " " " " " " "	1. ⁶⁰
264	" " " " " " " " " "	1. ²⁰
63	à L. Jubinville par le 21.6.20 par P. L. F. dans sa frontière.	1. ⁶⁰
343	" " " " " " " " " "	1. ²⁰
343	à L. Lussier " " " " " " " " " "	3. ⁰⁰
343	" " " " " " " " " "	

Adopté unanimement.

Propose par M^r le Conseiller Julien Brassard
 seconde par " J. B. Cédillotte

M^r Labelle et A. Labat
 le 10.6.20

que la séance soit ajournée au 28^e à 10 h^{es} du matin

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
 Secrétaire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
 District de Montcalm
 M^r Labelle Sec. Div^m

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de Séances le 28 juin 1920 à 10 heures du matin conformément à l'ajournement en Séance du 7 juin 1920 et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers Julien Brassard Arthur Laband Normida Labelle M. Brousseau et J. B. Cédillotte formant quorum sous la Présidence de M^r J. B. Cédillotte Prévaire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

M^r Louis Jubinville donne au conseil sa démission de Maire du Canton Joly pour la raison qu'ayant vendu sa propriété il ne se trouve plus avoir le sens d'eligibilité

Propose par M^r le Conseiller Julien Brassard
 seconde par " Normida Labelle

que la démission de M^r L. Jubinville soit acceptée

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard

Seconde par " " Ulysse Brousseau

que le siège de M^r Jos. Saindon soit déclaré vacant par le fait qu'il a manqué à quatre sessions générales consécutives.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Arthur Labouli

Seconde par " " Normand Labelle

qu'une session spéciale ait lieu le 12 juillet prochain pour remplacer le siège vacants de Messieurs Louis Jukowille Laro et Joseph Saindon.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard

Seconde par " " Normand Labelle

et résolu unanimement que le règlement ci après soit homologué et signé par le Procureur et le Secrétaire Trésorier.

- " Attendu qu'à sa session générale du 7 juin 1920 le conseil municipal de Combourg
 " a passé une résolution autorisant le Secrétaire Trésorier de cette municipalité à préparer
 " un règlement n^o 46 amendant le règlement n^o 31 en ce qui concerne la confection
 " réfection et entretien des clochers de la Montée Brisson. Ordon
 " Attendu qu'un avis public a été donné à cet effet et que ledit avis public et le
 " certificat de publication de cet avis ont été lus en conseil.
 " Attendu que le conseil a pris la dite résolution en considération, après délibération,
 " il est ordonné et statué par règlement et le conseil ordonne et statue par règlement ce qui suit:

Règlement n^o 46 amendant le règlement n^o 31 comme suit:

- " qu'à l'avenir la confection, réfection et entretien des clochers de la Montée Brisson. Ordon
 " soient faits en commun et répartis suivant le rôle d'évaluation, que ce travail
 " soient vendus à l'Enchère publique sur les lieux par l'Inspecteur de voirie
 " après avis public à la porte de l'Eglise et adjugés au plus bas enchérisseur.
 " Que les petites réparations futures soient faites sous la juridiction de l'Inspecteur
 " de voirie et répartis en commun sur tout l'arrondissement et que tous les travaux
 " soient acceptés par l'Inspecteur de voirie avant la répartition.

Donné à Labelle ce 28 juin 1920

Signé Jules Ledoux
 Secrétaire Trésorier

Vraie copie certifiée

Jules Ledoux
 Secrétaire Trésorier

Signé J. B. Cédillotte

Pro Maire

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard

Seconde par " " Arthur Labouli

que la séance soit levée

Signé Jules Ledoux
 Secrétaire Trésorier

Adopté unanimement.

X J. B. Cédillotte

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

District de Montcalm

M^r Labelle 2^e Div^{on}

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 5 juillet 1920 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents

Messieurs les Conseillers J. B. Cédillette et Hormidas Labelle

Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été dûment constaté Il est

proposé par M^r le conseiller J. B. Cédillette

secondé par " H. Labelle

que la séance soit ajournée au lundi 12 c^t

Julien Brassard
Sous Secrétaire

J. B. Cédillette
Pro Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

District de Montcalm

M^r Labelle 2^e Div^{on}

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 12 juillet 1920 à 10 heures du matin comme suite à la résolution passée en séance du 28 juin 1920 et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec. A laquelle session sont présents Messieurs les conseillers J. B. Cédillette, Julien Brassard, Hormidas Labelle, Ulric Brousseau et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de M^r J. B. Cédillette Pro Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Hormidas Labelle

secondé par " Julien Brassard

avis le 13.7.20

que M^r Auguste Boisson soit nommé conseiller municipal du Canton Joly en remplacement de M^r Joseph Saindon dont le siège était vacant.

Adopté unanimement

Assemblée séance tenante

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard

secondé par " Horm. Labelle

av. P. Morissette le 13.7.20

que M^r J. B. Cédillette soit nommé maire de la Paroisse du Canton Joly en remplacement de M^r Louis Jubinville démissionnaire

Adopté unanimement

M^r J. B. Cédillette ayant été élu maire donne sa démission de conseiller municipal.

Proposé par M^r le conseiller Horm. Labelle

secondé par " Arthur Labonté

que la démission de M^r J. B. Cédillette comme conseiller municipal du Canton Joly soit acceptée

Adopté unanimement

Proposé par ^{le} le conseiller Horn-Labelle
 seconde par - - - Arthur Labonté

qu'une session spéciale soit convoquée pour le lundi 26 et pour nommer un conseiller
 en remplacement de ^{le} J. B. Lédillotte démissionnaire, cette séance aura lieu à 7 heures
 Adopté unanimement.

Proposé par ^{le} le conseiller Julien Brassard
 seconde par - - - Horn-Labelle
 que la séance soit levée

Julien Leduc
 Sec. Général

Adopté unanimement.
 J. B. Lédillotte
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire
 district de Montcalm des séances le 12 juillet 1920 à 10 heures du matin comme suite à l'ajournement
 Horn-Labelle 2^e Div^{on} faite de quorum en session du 5 de ce mois et conformément aux dispositions
 du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:
 Monsieur le Maire J. B. Lédillotte et Messieurs les conseillers Julien Brassard,
 Hornidas Labelle, Ulric Brousseau et Arthur Labonté formant quorum sous la
 Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit.

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard
 seconde par - - - Arthur Labonté

que les minutes des séances des 7 et 28 juin dernier et 5 de ce mois soient
 acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par ^{le} le conseiller Julien Brassard
 seconde par - - - Horn-Labelle

que la requête de ^{le} Dolphus Paradis pour prendre à sa charge personnelle une partie
 de la moule Chapleau soit rejetée par le Conseil et que les choses en restent telles
 qu'établies par le procès verbal de ^{le} J. B. Lédillotte du 31 juillet 1916 et le
 règlement n° 41 amendant ce procès verbal

Adopté unanimement.

Proposé par ^{le} le Conseiller Ulric Brousseau
 seconde par - - - Arthur Labonté

que M^r Joseph Boivin soit nommé évaluateur en remplacement de
 M^r Michel Boivin démissionnaire et dont la démission est acceptée par le Conseil.

Adopté unanimement.

avis

J. B.

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
District de Montcalm
Cant. Labelle 2^e Div^{on}

A une session spéciale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances, le 26 juillet 1920 à 7³/₄ heures du soir comme suite à une résolution passée en séance du 12 de ce mois et avis donné aux conseillers et conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire J. B^e Ledilotte et messieurs les conseillers Julien Brassard, Arthur Labonté et Auguste Brisson formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire. Le conseiller Auguste Brisson est assermenté avant de prendre son siège. Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution, comme suit.

Proposé par M^r le conseiller Arthur Labonté

secondé par " Auguste Brisson

avis

que M^r André Brassard soit nommé conseiller en remplacement de M^r J. B. Ledilotte démissionnaire

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard

secondé par " Arthur Labonté

que la séance soit levée

Adopté unanimement

J. B. Ledilotte
Maire

J. B. Ledilotte
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
District de Montcalm
Cant. Labelle 2^e Div^{on}

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 2 août 1920 à 10¹/₂ heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire J. B. Ledilotte et M^r les conseillers R. Labelle et A. Brassard après une heure d'attente le ^{quorum} étant dûment constaté la séance est ajournée au samedi 7 août 1920 à 7¹/₂ heures du soir.

J. B. Ledilotte
Maire

J. B. Ledilotte
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session générale du Conseil Municipal du Village Canton Joly comme suite à
 District de Montcalm l'apurement fait de quorum en séance du 2^e et à l'avis donné en conséquence
 M^{rs} Labelle & D^{rs} tenue à la Salle ordinaire des séances le 11 Août 1920 à 7 1/2 du soir conformément
 aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec. à laquelle session
 sont présents: Monsieur le Maire J. B^{te} Cédillotte et Messieurs les conseillers
 Hermidas Labelle, Ulric Brousseau et Arthur Labonté formant quorum sous
 la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit.

Proposé par M^r le Conseiller Herm. Labelle

Secondé par " Ulric Brousseau

que les minutes des séances spéciales des 12 et 27 juillet 1920 et les minutes
 des sessions générales des 12 juillet et 2 août 1920 soient acceptés et signés

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labonté

Secondé par " Ulric Brousseau

que M^r Abondillus David soit nommé évaluateur en remplacement
 de M^r André Brassard

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Herm. Labelle

Secondé par " Ulric Brousseau

assermenté
 Remarquant que M^r Arthur Labonté soit nommé Pro Maire

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labonté

Secondé par " Herm. Labelle

que le compte ci dessous soit accepté et payé
 à Wilfrid David par les Intéressés du Rang B.

24
 289
 ar. 14.8.20 pour réparation du pont David

\$ 30⁰⁰

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Herm. Labelle

secondé par " Ulric Brousseau

que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à passer un règlement n^o 47
 fixant le taux de la taxe municipale pour l'année 1920 à 17 dans la mesure
 pour rencontrer les dépenses de l'année 1919 et qu'avis en soit donné
 à la porte de l'Eglise

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Herm. Labelle

secondé par " Ulric Brousseau

ar. 14.8.20 que l'Inspecteur de voirie M^r Hector Valois mette bon avis à M^r Julien Brassard
 d'avoir à faire des embases de suite dans son chemin frontière pour empêcher
 l'eau

P'eau de franchir le chemin et de le deteriorer.

Adopté unanimement.

Propose par M^r le conseiller Arthur Labonté
 Secondé par " Ulic Brousseau

av. 14. 8. 20

que l'Inspecteur de voirie M^r Raoul Labelle donne avis à M^r Wilfrid Mantel d'avoir à arranger la frontière du lot n^o 7 Rang D Canton Joly, enlever les roches ou les enterrer et faire écouler les eaux qui passent dans le chemin et détendent les roches et que si dans les 8 jours ces travaux ne sont pas faits, l'Inspecteur de voirie les fera à charge de M^r Wilfrid Mantel.

Adopté unanimement.

Propose par M^r le conseiller Horn. Labelle
 Secondé par " Arthur Labonté

que le Secrétaire Brissonet avise l'Inspecteur M^r Arthur Labelle d'avoir à réparer la clôture de la Montée Chapleau Lots 35 et 36 # et faire faire la réparation
 adopté unanimement

Propose par M^r le conseiller Ulic Brousseau
 Secondé par " Horn. Labelle
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jul. Labelle
 Secut. Brissonet

J. B. Cicillotte Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada
 Province de Québec
 District de Montcalm
 et Labelle 2^e Div^{on}

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances, le 7 septembre 1920 à 10^h4 heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r le maire J. B. Cicillotte et Messieurs les conseillers Julien Brassard, Auguste Brisson, Hornidas Labelle et Ulic Brousseau formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Propose par M^r le conseiller Julien Brassard
 Secondé par " H. Labelle

que les minutes de la séance du 11 Aout 1920 soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

à l'unanimité

M^r Auguste Brisson donne sa démission d'inspecteur de voirie

Proposé par M^r le conseiller H. Labelle

seconde " U. Brousseau

que la démission de M^r Auguste Brisson comme inspecteur soit acceptée et qu'il soit remplacé par M^r Jos. Saindon fils

st. 13. 9. 20

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller U. Brousseau

seconde " J. Brassard

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

144 \$ payable par M. Delorme bras. à son ch. fontaine en mai et juin 1920

344 \$ à Aug. Brisson	7.50	
130 \$ Gustave "	6. "	
130 \$ Damien "	1.50	
265 \$ Jos. Saindon fils. Ch. Boisy	4.50	19.50
un payable par la Corp ^m Bras. à la fontaine du lot 16 th		
344 \$ à Auguste Brisson	9. "	
130 \$ à Damien "	1.50	
325 \$ à Ch. Boisy "	6.00	16.50

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller J. Brassard

seconde par " H. Labelle

que le rôle d'évaluation tel que dressé par les évaluateurs et lu au conseil soit accepté sauf les changements ci-dessous.

X Gustave Brisson lot 19 B.	porter l'évaluation des bâtisses à 175 ⁰⁰ au lieu de 75 ⁰⁰
X Julien Brassard lot 20 B.	laisser " " à 150 ⁰⁰ " 250 ⁰⁰
X W. Houzel lot 35 ^E	porter " " à 50 ⁰⁰ " 150 ⁰⁰

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller J. Brassard

seconde par " H. Labelle

et résolu unanimement que le Règlement n^o 47 fixant le taux de la taxe municipale pour 1920 ci-après soit homologué et signé par M^r le maire et le secrétaire

Municipalité du Canton Joly

Canada. Règlement n^o 47 fixant le taux de la taxe municipale pour 1920

Provinciale. Québec. A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la

district de Montcalm, salle ordinaire des séances, le 7 Septembre 1920 à 10^h du matin confor-

M^r Labelle 2^e Division, mément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : M^r le maire J. B. Cédillotte et Messieurs les conseillers Julien Brassard, Auguste Brisson, Horn. Labelle et Ulysse Brousseau formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

à Séville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Julien Brassard

Secondé par " Horm. Labelle

et résolu unanimement que le règlement n° 47 ci après soit homologué et signé par M^r le maire et le secrétaire trésorier

Attendu qu'à une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 11 août 1920, une résolution a été passée autorisant le secrétaire trésorier à passer un règlement n° 47 fixant le taux de la taxe municipale pour l'ann 1920 à 1¢ dans la piastre des biens imposables de la dite municipalité pour rencontrer les dépenses de l'année 1919 et qu'avis en soit donné à la porte de l'église

Attendu qu'avis public a été donné à cet effet et que tel avis et le certificat de publication de cet avis ont été lus en conseil.

Attendu que le conseil a pris la dite résolution en considération,

Attendu qu'il est nécessaire que la somme de trois cent quatre vingt six dollars et vingt neuf centimes soit prélevée par cotisation ou par voie de taxation directe sur les biens imposables de la municipalité du canton Joly pour rencontrer les dépenses de l'année finissant le 31 décembre 1919 savoir:

Royes de la salle publique	\$ 30.00
Fonds de bâtisses et fûnés	" 12.00
Bases du conseil de Comté	" 69.82
Salarié du secrétaire trésorier	" 100.00
Imprimés	" 9.80
Election et audition	" 16.70
Divers	" 30.85
Voierie	" 117.12
	\$ 386.29

Après délibération il est ordonné et statué par règlement du Conseil et le conseil ordonne par règlement ce qui suit:

qu'afin de rencontrer la somme de trois cent quatre vingt six dollars et vingt neuf centimes due par la corporation pour les causes et raisons ci dessus une taxe ou imposition de une piastre dans et pour chaque cent piastres de la valeur cotisée des biens imposables de la municipalité du canton Joly, soit, par les présentes, imposée et devra être prélevée de la manière voulue par la loi, et que le secrétaire du conseil au bureau auquel la dite somme de \$ 386.²⁹ a été cotisée et collectée comme susdit, sera due et payable, sera tenu de faire un rôle de perception aux fins de prélever par voie de taxation directe la cotisation imposée par les présentes, aussitôt après la publication du présent règlement.

Donné à Labelle ce 7^{me} jour de septembre 1920

Signé Julien Ledoux
Secr. trésorier

Vraie Copie certifiée

Julien Ledoux
Secr. trésorier

Signé J.B. Pédillette m

le 5.10.20

Proposé par M^r le conseiller Aug. Brisson

secondé par M^r Brousseau

que le Secrétaire Brisson donne avis à M^r Jos. Saindon fils que passé le délai de 8 jours il sera mis à l'amende suivant la loi pour refus de se faire assermenté comme inspecteur de voirie suivant avis qui lui a été donné le 13 septembre 1920

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller André Brassard

secondé par Aug. Brisson

qu'à la demande écrite de l'intéressé le rôle d'évaluation soit amendé comme suit:

X Remplacer le nom d'Arthur Sabanti par celui de J. B^e Paradis pour le lot n^o 14 du Rang A
 X " " Donat Clément " Donat Valiquette " 24 et 25 "

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller M^r Brousseau

secondé par Julien Brassard

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés:

264 Par les Intéressés de la Montée Brisson Orban

638	à L. Jubinville fils	Travaux dans la montée fournis avec cheval	\$ 4. ⁰⁰
638	Emile Marceau	" " "	3. ⁰⁰
744	Pierre Saindon	" 1/2 "	1. ⁵⁰
744	Honoré Saindon	" 1/2 "	\$ 10. 00 1. ⁵⁰
ou Par la Corp ^{on} Travaux sur le chemin du lot 26 G.			
638	à L. Jubinville fils	Travaux fournis avec cheval	2. ⁰⁰
638	Emile Marceau	" " "	\$ 3. ⁵⁰ 1. ⁵⁰

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Aug. Brisson

secondé par André Brassard

que la séance soit levée

Adopté unanimement.
 Arthur Sabanti

Julien Brassard
 Secrétaire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
District de Montebello

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly, tenue à la Salle ordinaire des séances le 2 novembre 1920 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire J. P^{te} Lédillotte et Messieurs les Conseillers Julien Brassard, Ulric Brousseau et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard

Seconde par " Ulric Brousseau

que les minutes de la séance du 4 Octobre 1920 soit acceptées et signées sauf en ce qui concerne la résolution proposée par M^r Julien Brassard recommandée par M^r Ulric Brousseau, que cette résolution soit modifiée en ce sens que les travaux des clotures dans les montées soient repartis en commun suivant l'évaluation au lieu de suivant l'étendue de terrain en superficie

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labonté

Seconde " Ulric Brousseau

que les enchères faites à la porte de l'Eglise le 31 octobre 1920 pour l'entretien de montées ci-dessous soient adjugées par contrat comme suit:

264	Montée Brisson	adjugé à M ^r Joseph Saindon	pour la somme de \$ 75 ⁰⁰	✓
74	"	Joseph Boivin	"	15 ⁰⁰
864	"	"	"	65 ⁰⁰
151	"	"	"	60 ⁰⁰
79	"	"	"	60 ⁰⁰
151	"	"	"	60 ⁰⁰
171	"	Daniel Brousseau	"	30 ⁰⁰
41	"	"	"	60 ⁰⁰
57	"	"	"	60 ⁰⁰
351	"	"	"	20 ⁰⁰
165	"	"	"	35 ⁰⁰
130	"	"	"	35 ⁰⁰
322	"	"	"	10 ⁰⁰
65	"	"	"	27 ⁰⁰
339	"	"	"	10 ⁰⁰
77	"	"	"	27 ⁰⁰
29	"	"	"	10 ⁰⁰

Les enchères
ont fait,
au

dommés le
4-11-20

pour ce qui en est de la nouvelle montée Hilfours ne donne pas suite à la soumission. Si quelqu'un en a besoin, l'Inspecteur devra voir à l'ouvrir pour la montée du Rang I chemin de la chapelle son entretien sera fait par l'Inspecteur de voirie qui en prend charge ainsi que des frontières des lots 11, 12, 13 du Rang I

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard

Seconde " Ulric Brousseau

que le Secrétaire Trésorier donne avis à la porte de l'Eglise que le Conseil

à suivre.

l'a autorisé à préparer un règlement n°48 amendant le règlement n°31 en ce qui concerne la confection, la réfection, et l'entretien des clôtures des montes de la Paroisse comme suit:

qui à l'avenir la confection, la réfection et l'entretien des clôtures des montes de la Paroisse soient faits en commun et repartis suivant le rôle d'évaluation, sauf pour la montée Brisson-Orlean déjà amandé par le règlement n°46, que ces travaux soient vendus à l'enchère publique sur les lieux par l'Inspecteur de voirie après avis public à la porte de l'Eglise et adjugés au plus bas enchérisseur que les petites réparations futures soient faites sous la juridiction de l'Inspecteur de voirie et repartis en commun comme indiqué ci-dessus sur tout l'avondissement où il y aura eu de travaux de faits, et que tous les travaux soient acceptés par l'Inspecteur de voirie avant la répartition.

Adopté unanimement.

Propose par 1^{er} le conseiller Arthur Labonte
 Secondé par " Ulric Brousseau

que l'Inspecteur de voirie Louis Jubinville fils soit autorisé à refaire en neuf le pont rochon en cêtre équarré de 6" à la charge des Intéressés de la montée Brisson-Orlean - Ce pont devra avoir au moins 14 pieds de largeur d'un garde-fou à l'autre.

Adopté unanimement

Propose par 1^{er} le conseiller Julien Brassard
 Secondé par " Arthur Labonte

que le secrétaire trisonier renouvelle au Département tous les octois demandés précédemment et non accordés jus qu'à cette heure

Adopté unanimement

Propose par 1^{er} le conseiller Julien Brassard
 Secondé par " Ulric Brousseau

que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

- 171^v P à Euclide Labelle fils par les Intéressés de la montée Chapleau 3.50
 pour bois d'un ritche à sa voiture dans le chemin de la montée
- 337^v P à Jules Paradis par les Intéressés de la montée Renouard 1.25
 travaux dans la montée le 15 octobre 1910
- 269^v P à Joseph Saindon par les Intéressés de la montée Brisson 2.-
 réparation aux clôtures lot 26.#
- 264^v P à Fernand Malbracq par les mêmes travaux dans la montée 3.-
- 264^v P à Louis Jubinville fils " 4.30
- 264^v m à la Librairie Beauchemin fr du 23 oct. 1910, Requête 8.22

Adopté unanimement

Propose par 1^{er} le conseiller A. Labonte
 U. Brousseau

J. B. Leclercq Secrétaire

que la séance soit levée

Jules Edouard
 Secrétaire
 Adopté unanimement.

Canada Municipalité du Canton Joly
 Province de Québec A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue à la salle ordinaire
 District de Montréal des séances le 6 Décembre 1920 à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions
 St. Labelle 2^e Div^{on} du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents
 Monsieur le Maire J. B^e Cédillotte et Messieurs les conseillers Julien Brassard
 Auguste Brisson, Ulric Brousseau et André Brassard formant quorum
 sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution
 comme suit :

Propose par M^r le conseiller Ulric Brousseau
 seconde par " André Brassard
 que les minutes de la séance du 2 Novembre dernier soient acceptées et signées.
 Adopté unanimement.

Propose par M^r le conseiller Ulric Brousseau
 seconde par " Aug. Brisson
 que M^r Julien Brassard soit nommé Président de l'Élection Municipale
 de Janvier prochain
 Adopté unanimement.

Propose par M^r le conseiller André Brassard
 seconde par " Ulric Brousseau
 que les lots ci-dessous soient envoyés au Conseil de Comté pour y être vendus
 pour taxes.

- av. 10. 12. 20 1/2 20 Rang A Arthur Labonté
- P 2 et 3 " # J. J. Lacombe ✓
- P 11 et 12 " B Fred. David Poir ✓

Adopté unanimement

Propose par M^r le conseiller Julien Brassard
 seconde par " Auguste Brisson
 et résolu unanimement que le Règlement n^o 48 amendement le Règlement n^o 31 en
 ce qui concerne la confection, la réparation et l'entretien des clôtures de toutes les
 montées de la paroisse et dont ci-dessous copie soit homologuée et signée par
 M^r le Maire et le Secrétaire Trésorier.

Canada Règlement n^o 48 amendement le Règlement n^o 31
 Province de Québec en ce qui concerne la confection, la réparation et l'entretien des clôtures ^{de toutes les} montées
 District de Montréal de la Paroisse comprises dans le Règlement n^o 31 (sauf la montée Brisson. Orban
 St. Labelle 2^e Div^{on} déjà amendée par le Règlement n^o 46.

av. 11. 12. 20 A une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue à la salle
 ordinaire des séances le 6 Décembre 1920 à 10 1/2 heures du matin conformément
 aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session
 sont présents : Monsieur le Maire J. B^e Cédillotte et Messieurs les conseillers.

Julien Brassard, Auguste Brisson, Ulric Brousseau et André Brassard forment quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard

secondé par — " — Auguste Brisson

et résolu unanimement que le Règlement n^o 48 ci après soit homologué et signé par Monsieur le Maire et le Secrétaire Trésorier

Attendu qu'à la session générale du Conseil Municipal du Canton de Jolys tenue à la salle ordinaire des séances le 2 novembre 1920 à 10 1/2 heures du matin, une résolution a été passée autorisant le Secrétaire Trésorier à préparer un Règlement n^o 48 amendant le Règlement n^o 31 en ce qui concerne les montées de la Paroisse (sauf la montée Brisson - Orban déjà amendée par règlement n^o 46) en ce sens qu'à l'avenir la confection, la réfection et l'entretien des clôtures soient faits en commun et répartis suivant le rôle d'évaluation. Que ces travaux soient vendus à l'enchère publique sur les lieux par l'Inspecteur de voirie après avis public à la porte de l'Eglise et adjugés au plus bas enchérisseur. Que les petites réparations futures soient faites sous la juridiction de l'Inspecteur de voirie et répartis en commun sur chaque arrondissement où il y aura eu des travaux de faits et que tous les travaux soient acceptés par l'Inspecteur de voirie avant la répartition.

Attendu qu'un avis public a été donné à cet effet et que tel avis public et le certificat de publication de cet avis ont été lus en conseil

Attendu que le conseil a pris la dite résolution en considération, après délibération il est ordonné et statué par règlement et le conseil statue et ordonne par règlement ce qui suit:

Règlement n^o 48 amendant le Règlement n^o 31.

qu'à l'avenir la confection, la réfection et l'entretien des clôtures de toutes les montées de la Paroisse comprises dans le Règlement n^o 31 (sauf la montée Brisson Orban déjà amendée par le Règlement n^o 46) soient faits en commun et répartis suivant le rôle d'évaluation, que ces travaux soient vendus à l'enchère publique sur les lieux par l'Inspecteur après avis public à la porte de l'église et adjugés au plus bas enchérisseur. Que les petites réparations futures soient faites sous la juridiction de l'Inspecteur de voirie et répartis en commun sur chaque arrondissement où il y aura eu des travaux de faits et que tous les travaux soient acceptés par l'Inspecteur de voirie avant la répartition.

Le Règlement entrera en vigueur aussitôt sa promulgation.

Donné à Labelle ce 6 Décembre 1920

Signé Jules Dubois
Secr. Trésorier

Signé J. B. Cédillotte
Maire

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard
 Seconde par " Auguste Brisson
 que la séance soit levée

Julien Brassard
Secrétaire

Adopté unanimement.
J. B. Cédillette Maire

Municipalité du Canton Joly.

Canada
 Province de Québec
 District de Montcalm
 Ordinaire des séances le 3 Janvier 1921 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers Arthur Labonté et Auguste Brisson.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:
 Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été constaté
 il est proposé par M^r le Conseiller Arthur Labonté
 Seconde par " Auguste Brisson
 que la séance soit ajournée au lundi 10 courant et qu'on en soit donné aux conseillers absents.

Julien Brassard
Secrétaire

Adopté unanimement.
J. B. Cédillette Maire

Municipalité du Canton Joly.

Canada
 Province de Québec
 District de Montcalm
 Ordinaire de séances le 10 Janvier 1921 à 10 heures du matin comme suite à l'ajournement faute de quorum en séance du 3 courant et avis donné aux conseillers absents et conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Messieurs le Maire J. B. Cédillette et Messieurs les conseillers Julien Brassard, Auguste Brisson et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller ~~Julien Brassard~~ Arthur Labonté
 Seconde par " Aug. Brisson
 que la minutes de la séance du 6 Décembre dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Julien Brassard
 Seconde par " Arthur Labonté
 que M^r M. Morinville soit nommé auditeur de livres de la Corporation pour l'année 1920

Adopté unanimement.